

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARRY

Séance du 12 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, et le douze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : : Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christiane LEFEBVRE, Valérie GILLETTE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Alain BONNE, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Philippe MARIE, Jean-Pierre HERMAND, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS (arrivée à 20 h 38), Philippe POISSON, Virginie DAUTY, Frédéric DAVID, Jérôme RAVACHE, Sandrine LAURENT, Jacques HERVIEU, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Christelle LECAPITAINE, Delphine LUBIN, Céline GUILLEMOT.

Absents : Murielle BERNE (*pouvoir à Céline GUILLEMOT*), Sébastien HARASSE (*pouvoir à Jacky GODARD*), Elisabeth SCHNEIDER (*pouvoir à Alain BILLARD*), Pascale MARIE (*pouvoir à Josiane LECUYER*), François BISSON (*pouvoir à Valérie GILLETTE*), Freddy DIARD, Séverine MALHERBE, Sylvie MARIE, Anthony SECOUÉ, Jean-Claude DEBAUDRE, Yannick VAREE.

Mme Monique CHARLES a été désignée secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 mai 2017.

PERSONNEL

- a) **Tableau des effectifs (délibération n° 2017-06-73)**
M. Christian VENGEONS présente au Conseil le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} juin 2017. Après examen, celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- b) **Renouvellement de contrat – création de postes (délibération n° 2017-06-74)**
 - M. le Maire propose à l'assemblée le renouvellement pour 1 an du contrat unique d'insertion mis en place le 1^{er} septembre 2016 pour Anaïs MAUPAS, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement de ce contrat, charge M. le Maire de prendre contact avec la Mission Locale de Caen afin d'effectuer les démarches afférentes et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.
 - Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoint technique 2^{ième} classe, le premier à raison de 8.75 /35^e (ce poste sera pourvu par M. Mohamed BELLITE au 1^{er} septembre 2017), et le second à raison de 2.25/35^e (ce poste sera pourvu par Mme Danielle REVET à compter de ce jour).
- c) **Embauche CAE (délibération n° 2017-06-75)**
Suite au départ de M. GRAFFIN en décembre 2016 et de M. AMAURY prévu en septembre 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher pour les services techniques un CAE pour 23/35^e dès que possible, autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document relatif à ce contrat.
- d) **Modification quotité horaire d'un adjoint technique (délibération n° 2017-06-76)**
Devant l'augmentation des travaux d'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal accepte de porter la quotité de travail de 28 à 35 h de M. LENEYLÉ à compter du 1^{er} juillet 2017. Pour ce faire, le Conseil Municipal décide la création d'un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ième} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017, le poste de 28/35^e restera vacant.

BUDGET

- a) **Encaissement trop perçu par Orange (délibération n° 2017-06-77)**
M. le Maire indique qu'Orange a adressé un chèque de 53.08 € émis le 29 mai 2017, en remboursement d'un trop-perçu. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à l'encaissement de ce chèque et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- b) Validation du contrat de ruralité 2017-2020 (délibération n° 2017-06-78)
Après une présentation faite par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des projets figurant dans le contrat de ruralité 2017-2020 et autorise M. le Maire à signer ce contrat le 29 juin 2017 en Préfecture.
- c) Sollicitation du FNADT pour le groupe scolaire (délibération n° 2017-06-79)
Une demande de subvention dans le cadre de la DETR via le contrat de ruralité à hauteur de 472 000 € a été faite fin février ainsi que dans le cadre de la DSIL à hauteur de 237 600 €, et ce relativement à la rénovation thermique (transition énergétique). L'enveloppe de la DETR n'a pas été retenue pour notre projet, mais la commune peut solliciter le DSIL sur une autre thématique (investissement) et ce dans le cadre d'un dossier FNADT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter cette subvention.
- d) Modifications budget communal
- Admission en non-valeur (délibération n° 2017-06-80) : M. le Maire propose à l'assemblée la mise en non-valeur suite à une décision du tribunal d'instance à l'encontre de 2 familles pour les frais de cantine et garderie, de 1324.57 € d'une part (pour compte 6542) et 54 € d'autre part (pour compte 6542). A la majorité (1 contre DAVID), le Conseil Municipal accepte la mise en non-valeur pour un montant total de 1 378.57 €.
 - Décision modificative n° 1 (délibération n° 2017-06-81) : Afin de régulariser des opérations comptables (annulations de titres émis en double, mise en non-valeur...), le Conseil Municipal décide de modifier le budget communal 2017 en procédant aux virements de crédits suivants :
Section de fonctionnement :
Article 022 (dépenses imprévues) - **3400 €**, pour alimenter l'article 6542 (créances éteintes) **+ 1400 €** et l'article 675 (titres annulés) **+ 2000 €**.
 - Décision modificative n° 2 (délibération n° 2017-06-82) : Il convient de procéder également à des virements de crédits à l'intérieur de chapitres, le Conseil Municipal décide de modifier le budget communal 2017 comme suit :
Section d'investissement :
Article 2051/20 11 1 : **- 10 000 €**, article 2051/20 1 : **+ 10 000 €**
Article 21318/21 12 5 : **- 7 450 €**, Article 21318/21 5 : **+ 7 450 €**
 - Décision modificative n° 3 : démolition maison Le Locheur (délibération n° 2017-06-83)
Afin d'exécuter une décision de justice rendue le 19 janvier 2017, il convient de procéder d'office aux travaux de démolition d'une habitation située à Le Locheur. Il convient d'inscrire au budget cette opération de démolition (DEMOTEC 13 968 € + DIAGNOSTIC 516 €), le Conseil Municipal autorise l'ouverture en section d'investissement à l'article 4541 (dépenses) 15 000 € et à l'article 4542 (recettes) 15 000 €, sachant que ces sommes, ainsi que l'ensemble des frais engagés dans cette procédure, seront réclamés auprès du propriétaire après la réalisation des travaux de démolition. Depuis la création de PBI le 1^{er} janvier 2017, et le refus du Président d'exercer le pouvoir de police spécial relatif aux immeubles menaçant ruine, la commune de Val d'Arry est dorénavant compétente pour exécuter ce pouvoir de police et de ce fait appliquer cette décision.

ASSAINISSEMENT

- a) Devis passage caméra dans réseau eaux usées rue des écoles (délibération n° 2017-06-84) : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de 1 590 € HT proposé par STGS, entreprise d'Avranches (50), pour un passage caméra dans le réseau d'eaux usées rue des écoles à Noyers-Bocage, passage nécessaire pour obtenir l'aval de financement de l'Agence Eau Seine Normandie.
- b) Devis extension réseau eaux usées route de Bretagne (délibération n° 2017-06-85) : Afin de desservir un groupe de 5 habitations route de Bretagne à Noyers-Bocage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après examen des propositions reçues, accepte le devis de l'entreprise BERNASCONI, de Domjean (50) pour l'extension du réseau eaux usées sur environ 80 mètres et la pose de 5 branchements, d'un montant de 13 325.55 € HT.
- c) Décision modificative n° 1 (délibération n° 2017-06-86) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le virement de crédits de dépenses d'investissement comme suit : Article 1391 (subvention d'équipement) **+ 6 500 €**, Article 2158 (autres) **- 6500 €**.

AFFAIRES SCOLAIRES

Tarifs 2018 cantine et garderie (délibération n° 2017-06-87)

M. le Maire propose à l'assemblée la reconduction des tarifs de cantine et de garderie 2016 pour la rentrée 2017. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette reconduction et valide les tarifs proposés pour l'année scolaire 2017-2018.

Un point sur la rentrée scolaire 2017-2018 est fait par Mme Josiane LECUYER.

PERCEPTION DE LA TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) (délibération n° 2017-06-88)

M. le Maire présente à l'assemblée le dossier de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. A la majorité (1 abstention), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le SDEC Energie à percevoir directement le produit de cette taxe sur son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018, et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DELIBERATION N° 2016-09-94 : ECHANGE VAL D'ARRY/DAVID (délibération n° 2017-06-89)

M. Frédéric DAVID n'a pris part ni aux délibérations ni aux votes concernant cette délibération.

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2016-09-94. Cette délibération a été prise par la commune de Noyers-Missy, il convient de l'actualiser avec la commune de Val d'Arry, créée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte cette modification, et autorise dans les mêmes conditions l'échange entre la commune de Val d'Arry et M. Frédéric DAVID. M. le Maire est autorisé à entreprendre les démarches pour finaliser cet échange et à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015

(délibération n° 2017-06-90)

M. PELLETIER présente à l'assemblée le rapport annuel 2015 établi par le syndicat du Val d'Odon. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal valide ce rapport.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- FREDON : un compte-rendu de la formation du 8 juin est fait par M. PELLETIER, démonstration matériel le 21 juin à 9 h,
- Dimanche 18 juin : manifestation Stèle des Typhoons,
- Planning élections,
- Réunion commission urbanisme,
- Concert église Tournay sur Odon : 20 juin à 20 h 30,
- Fête de l'école : vendredi 23 juin à 18 h,
- Tournoi de foot des ados de Val d'Arry à Noyers-Bocage : samedi 1^{er} juillet,
- Inauguration de la place : 22 septembre à 17 h 30,
- Journée festive : 30 septembre « Aux quatre coins de Val d'Arry »,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.
Le Maire, Jacky GODARD